



## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé Moniteur belge





1 8 FEV. 2019

au greffe du tribupal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0716.945.707

Dénomination

(en entier): JACLO Consulting

(en abrégé):

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Adresse complète du siège: 1000 Bruxelles - Rue van Eyck, 22

Objet de l'acte: MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE - COORDINATION DES

STATUTS - POUVOIRS

De l'acte recu par la notaire Damien LE CLERCQ, notaire à Namur, il résulte que s'est tenue en date du 13 février 2019 l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée dénommée « JACLO Consulting» ayant son siège social à 1000 Bruxelles, rue van Eyck, 22.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2018 publié aux annexes du MONITEUR BELGE du 2 janvier 2019 sous référence 19300093.

Statuts non modifiés depuis lors. Laquelle a pris les décisions suivantes :

## MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale JACLO Consulting par la nouvelle dénomination JACH Consult et de modifier en conséquence l'article UN des statuts lequel article se lira désormais comme suit:

Article 1 : Nature-Dénomination

La société est constituée sous forme de société privée à responsabilité limitée et est dénommée JACH Consulti Cette dénomination devra toujours être précédée ou suivie des mots « société privée à responsabilité limitée » ou des initiales « SPRL », ainsi que de l'indication du siège social.

**POUVOIRS** 

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour l'exécution des résolutions prises.

**DEPOSES EN MEME TEMPS** 

Expédition conforme de l'acte avec la coordination des statuts

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(sé) Damien LE CLERCQ (notaire)





Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).